

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2615

Lyon 9e - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association "Club de Saint Rambert l'Île Barbe", relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et de salle de réunion pour ses adhérents aux rez-de-chaussée, 1er et 2e étages des immeubles sis 15 et 17 grande rue de Saint Rambert - EI 09 035

Direction centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2615 - LYON 9E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE GRATUIT, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "CLUB DE SAINT RAMBERT L'ILE BARBE", RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX ET DE SALLE DE REUNION POUR SES ADHERENTS AUX REZ-DE-CHAUSSEE, 1ER ET 2E ETAGES DES IMMEUBLES SIS 15 ET 17 GRANDE RUE DE SAINT RAMBERT - EI 09 035 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés aux rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages des immeubles sis 15 et 17 grande rue de Saint Rambert à Lyon 9^e, référencés respectivement sous les numéros d'ensembles immobiliers 09 035 et 09 036, parcelles cadastrées 69389 - CV 90 et CV 34, 94 et 95, et relevant du domaine privé communal.

L'Association « Club de Saint Rambert l'Île Barbe », créée en janvier 1970 et modifiée en 2013, a pour objet la création, dans les quartiers de Saint Rambert, d'une animation et d'une solidarité entre les différentes générations et ce, dans les domaines des loisirs et des activités culturelles et physiques. Dans cet objectif, l'Association organise des cours et conférences mais aussi des voyages, des sorties culturelles telles que la visite de musées, d'expositions, etc. L'Association compte actuellement 500 adhérents.

La Ville de Lyon souhaite continuer à apporter son soutien à cette association qui contribue au développement du lien social de proximité entre les retraités des quartiers de Saint Rambert à travers une mise à disposition desdits locaux à titre gratuit hormis les dépenses des consommations de fluides et les charges désormais supportées par l'Association.

La refacturation des dépenses relatives aux charges et fluides pour l'ensemble des locaux mis à disposition, soit un montant estimatif total de 6 688,21 € par an, se déroulera sur une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2016, selon les modalités suivantes :

- du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 : pas de refacturation des dépenses ;
- du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 : refacturation des dépenses à hauteur de 50 %, soit un montant estimatif total de 3 344,11 € (référence 2015) ;
- du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 : refacturation du montant des dépenses à 100 %, soit un montant estimatif total de 6 688,21 € (référence 2015).

La valeur locative annuelle des locaux suscités s'élève à la somme de 32 000 € outre charges et taxes.

Il vous est proposé de mettre le rez-de-chaussée, les 1^{er} et 2^e étages desdits locaux à disposition de l'Association « Club de Saint Rambert l'Île Barbe » à titre gratuit -hormis les dépenses des consommations de fluides et les charges- et ce, à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée d'un an prorogeable par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée totale de trois ans (soit deux reconductions possibles).

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit -hormis les dépenses des consommations de fluides et les charges- susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Club de Saint Rambert l'Île Barbe », concernant la mise à disposition du rez-de-chaussée, des 1^{er} et 2^e étages des locaux situés dans les immeubles sis 15 et 17 grande rue de Saint Rambert à Lyon 9^e, à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée d'un an prorogeable par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée totale de trois ans, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

3. Les charges seront imputées comme suit : nature comptable 60313, fonction 020 de l'opération NRJ ACHAT, du programme NRJ61 « Energies DGTB ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY